



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

Numéro du produit SN2699

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Conditionneur de surfaces poreuses à utiliser conjointement avec Belzona® 3111 (Flexible Membrane). Pour utilisation industrielle seulement.

**Utilisations déconseillées** Le produit ne devrait pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées dans le mode d'emploi relatif.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Belzona Polymerics Limited  
Claro Road, Harrogate  
HG1 4DS  
United Kingdom  
+44 1423 567641  
sds@belzona.com

**Fabricant** Belzona Polymerics Limited  
Claro Road, Harrogate  
HG1 4DS  
United Kingdom  
+44 1423 567641  
sds@belzona.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence + 33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

**Dangers physiques** Flam. Liq. 3 - H226

**Dangers pour la santé humaine** Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373

**Dangers pour l'environnement** Aquatic Chronic 2 - H411

**Référence** Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de mise en garde**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**Contient**

XYLÈNE

**2.3. Autres dangers**

Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

|                                                                                                                                                                                   |                      |                                                      |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|--------|
| XYLÈNE                                                                                                                                                                            |                      |                                                      | 30-60% |
| Numéro CAS: 1330-20-7                                                                                                                                                             | Numéro CE: 215-535-7 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-xxxx |        |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 3 - H226<br>Acute Tox. 4 - H312<br>Acute Tox. 4 - H332<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Eye Irrit. 2 - H319<br>STOT SE 3 - H335<br>STOT RE 2 - H373 |                      |                                                      |        |

|                                                                  |                      |                                                   |        |
|------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------|--------|
| 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL                                             |                      |                                                   | 10-30% |
| Numéro CAS: 107-98-2                                             | Numéro CE: 203-539-1 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-xxxx |        |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 3 - H226<br>STOT SE 3 - H336 |                      |                                                   |        |

**BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)**

|                                                                         |                      |                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|
| <b>ISOMÈRES DIISOPROPYLNAPHTHALÈNE</b>                                  |                      | <b>1-5%</b>                                          |
| Numéro CAS: 38640-62-9                                                  | Numéro CE: 254-052-6 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119565150-48-XXXX |
| Facteur M (chronique) = 1                                               |                      |                                                      |
| <b>Classification</b><br>Asp. Tox. 1 - H304<br>Aquatic Chronic 1 - H410 |                      |                                                      |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Information générale</b> | En cas de doute, ou si les symptômes persistent, veuillez consulter un médecin. Ne faites jamais rien avaler à une personne inconsciente.                                                                                                                           |
| <b>Inhalation</b>           | Sortez à l'air frais. Assurez-vous que le patient est au chaud et dans un endroit tranquille. Ne lui donnez rien à avaler. S'il est inconscient, mettez-le dans la position latérale de sécurité et consultez un médecin.                                           |
| <b>Ingestion</b>            | Si le produit est avalé par accident, consultez immédiatement un médecin. Faites reposer le patient. Rincez-lui abondamment la bouche à l'eau. Ne le forcez PAS à vomir.                                                                                            |
| <b>Contact cutané</b>       | Retirez les vêtements contaminés. Lavez abondamment la peau à l'eau et au savon ou utilisez un agent nettoyant spécialisé pour la peau. N'utilisez JAMAIS de solvants ou de dissolvants. Si l'irritation ou l'inflammation persiste, veuillez consulter un médecin. |
| <b>Contact oculaire</b>     | Retirez les lentilles de contact. Baignez copieusement les yeux dans de l'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes, en écartant bien les paupières, et consultez un médecin.                                                                               |

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

|                             |                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Information générale</b> | L'exposition à des vapeurs de solvants organiques peut entraîner des effets indésirables, comme l'irritation des muqueuses et du système respiratoire ainsi que des effets indésirables sur le système nerveux central et le système rénal. |
| <b>Inhalation</b>           | L'exposition aux vapeurs de solvants organiques peut provoquer les symptômes suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et dans des cas extrêmes, une perte de conscience.                                |
| <b>Contact cutané</b>       | Un contact prolongé ou répété avec la peau ou la membrane muqueuse peut donner lieu à des symptômes irritants tels que des rougeurs, des ampoules ou des dermites. L'apparition des symptômes peut être différée.                           |
| <b>Contact oculaire</b>     | Irritant pour les yeux.                                                                                                                                                                                                                     |

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Aucun. |
|------------------------------------|--------|

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

|                                       |                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b> | Utiliser : du sable, de la mousse alcool-résistante, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, une brume d'eau pour les feux plus importants.<br>Ne JAMAIS utiliser de jet d'eau. |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, il est possible que des produits de décomposition dangereux se forment, comme de la fumée, de l'oxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Le feu produira une fumée noire épaisse contenant des produits de combustion dangereux. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger médical. Il est possible que vous ayez à utiliser un masque respiratoire autonome approprié. Refroidissez les conteneurs hermétiques exposés au feu à l'aide de jets d'eau. Empêchez les écoulements provoqués par les lances de pompier de se déverser dans les canalisations ou les voies d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Éliminez les sources d'ignition et aérez la zone. Retirez le personnel qui n'est pas essentiel. Évitez de respirer les vapeurs. Ne pas exposer directement la peau ou les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez que des déversements accidentels ne s'écoulent dans les canalisations et les égouts. Si de grandes quantités du produit s'écoulent dans les canalisations ou les égouts, contactez immédiatement la Compagnie des Eaux locale ; ou, en cas de contamination d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un lac, les autorités nationales de contrôle appropriées.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Contenir et récupérer le produit renversé à l'aide de matériau absorbant non-combustible, comme par exemple le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un conteneur approprié portant une étiquette indiquant le contenu. Nettoyez les surfaces avec un mélange d'eau et de détergent. Veiller à ce que les déversements de produit ou l'eau de lavage associée ne s'introduisent pas dans les canalisations ni les cours d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

#### Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. .

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

**GÉNÉRALITÉS** Maintenez le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Des vapeurs sont susceptibles de s'accumuler dans l'espace libre du conteneur lors du transit ou d'un stockage prolongé. Ne pas respirer les vapeurs au moment de l'ouverture du conteneur. Dans la mesure du possible, ouvrir les conteneurs dans une pièce bien aérée, à l'écart de la zone d'application. Evacuer le personnel non indispensable. Minimiser le nombre d'employés exposés et leur durée d'exposition. Ne pas appliquer sur la peau ni dans les yeux. Interdire de fumer, de manger et de boire dans les zones d'utilisation du produit. Pour toute information sur la protection individuelle, voir la Section 8. Gardez toujours en stock des conteneurs du même matériau que le conteneur d'approvisionnement. **FEU/EXPLOSION** Ce produit est inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long du sol. Elles peuvent créer, en se mélangeant à l'air, des mélanges explosifs. Éviter la création de concentrations inflammables ou explosives de vapeur et d'air. Le produit ne devra être utilisé que dans des zones totalement dénuées d'ampoules nues et autres sources inflammables. L'équipement électrique devra être protégé conformément aux standards adéquats. Vous pouvez utiliser des outils non susceptibles de créer des étincelles. Le respect des normes d'entretien des bâtiments et la mise au rebut des déchets pourra réduire les risques de combustion spontanée et autres risques d'incendie. Vérifier que le matériel d'intervention d'urgence (pour les incendies, déversements, fuites, etc.) est en état de marche.

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Assurez-vous que les moyens nécessaires pour une douche oculaire (fontaine, bouteille, flacon, etc.) soient aisément accessibles. Ne jamais mettre des articles ou du matériel contaminé, comme par ex. spatules, applicateurs, pinceaux, chiffons, etc., dans ses poches. Quand cela est nécessaire, des vêtements et des chaussures de travail contaminés doivent être enlevés pour éviter une contamination croisée des surfaces, le risque d'un contact avec la peau et d'une ingestion involontaires.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Respecter les précautions données par l'étiquette. Conserver entre 5 °C et 30 °C sauf en cas d'indication contraire, dans un endroit sec, bien aéré, à l'écart des sources de chaleur, des sources inflammables et de la lumière directe du soleil. Interdiction de fumer. Empêcher l'accès non autorisé. Prévoir des extincteurs dans ou à proximité de la zone d'entreposage. Conserver à l'écart des oxydants et des matières très alcalines et très acides. **PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT** Des déversements accidentels, un stockage incorrect des produits chimiques, des déchets ou des activités d'élimination de déchets non appropriées peuvent entraîner une infiltration de polluants dans le sol et nuire gravement à la nappe phréatique qui est une source vitale pour l'eau potable. Tous les déchets, en particulier les déchets liquides, doivent être stockés sur place, dans des zones désignées et sûres qui sont à l'écart des canalisations et entourées d'un dispositif d'endiguement afin de contenir tout déversement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Application au pinceau. Matière à un composant. Ce produit ne nécessite pas d'être mélangé à un autre composant avant utilisation. Pour plus d'informations veuillez vous reporter au Guide d'Utilisation approprié de Belzona®.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### XYLÈNE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m<sup>3</sup>

\*

##### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL

\*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 375 mg/m<sup>3</sup>

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 188 mg/m<sup>3</sup>

\* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

|             |                                                                                   |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DNEL</b> | Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m <sup>3</sup>   |
|             | Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m <sup>3</sup> |
|             | Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m <sup>3</sup>      |
|             | Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour       |
|             | Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m <sup>3</sup> |
|             | Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 174 mg/m <sup>3</sup> |
|             | Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 174 mg/m <sup>3</sup>      |
|             | Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg p.c. /jour       |
|             | Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour         |
|             | Industrie - Inhalatoire; Court terme : 442 mg/m <sup>3</sup>                      |
| <b>PNEC</b> | Industrie - Inhalatoire; Long terme : 180 mg/kg/jour                              |
|             | Industrie - Cutanée; Long terme : 3182 mg/kg/jour                                 |
|             | eau douce; 0.327 mg/l                                                             |
|             | eau de mer; 0.327 mg/l                                                            |
|             | rejet intermittent; 0.327 mg/l                                                    |
|             | Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l                                     |
|             | Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg                                                |
|             | Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg                                               |
|             | Sol; 2.31 mg/kg                                                                   |

### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

|             |                                                                                            |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DNEL</b> | Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 553.5 mg/m <sup>3</sup>           |
|             | Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 553.5 mg/m <sup>3</sup>                |
|             | Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 183 mg/kg/jour                         |
|             | Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 369 mg/m <sup>3</sup>              |
|             | Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 78 mg/kg/jour                       |
|             | Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 43.9 mg/m <sup>3</sup>          |
|             | Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 33 mg/kg/jour                         |
|             | Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 369 mg/m <sup>3</sup>           |
|             | Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 553.5 mg/m <sup>3</sup>             |
|             | Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 50.6 mg/kg/jour                     |
|             | Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 43.9 mg/m <sup>3</sup> |
|             | Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 18.1 mg/kg/jour            |
|             | Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/kg/jour               |
| <b>PNEC</b> | eau douce; 10 mg/l                                                                         |
|             | Sédiments (eau douce); 52.3 mg/kg/jour                                                     |
|             | eau de mer; 1 mg/l                                                                         |
|             | Sédiments (eau de mer); 5.2 mg/kg/jour                                                     |
|             | rejet intermittent; 100 mg/l                                                               |
|             | Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l                                               |
|             | Sol; 4.59 mg/kg/jour                                                                       |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### **Contrôles techniques appropriés**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si l'exposition aux particules et/ou vapeurs ne peut pas être maintenue à un niveau en dessous des limites tolérées, un masque respiratoire adapté devra être porté (voir la section 'masques respiratoires' ci- dessous).

### **Protection des yeux/du visage**

Le port de protections oculaires telles que des lunettes de sécurité ou des lunettes masques est recommandé pendant toute la durée de manipulation et d'utilisation de ce matériel. Une protection oculaire doit être sélectionnée conformément à la norme EN 166 Protection individuelle de l'oeil.

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

### Protection des mains

Des protections pour les mains doivent être sélectionnées conformément à la norme EN 374 Gants de protection contre les risques chimiques. La durée de vie sans percement des gants sélectionnés doit être plus longue que le temps prévu d'utilisation. Dans tous les cas, si cela n'est pas possible, les gants doivent être changés à temps et de toutes façons avant le dépassement de la durée de vie sans percement. En cas de doute, demandez conseil auprès du fournisseur de gants, pour les différents types de gants à considérer. Vous pouvez utiliser des crèmes de protection pour renforcer la protection de certaines zones cutanées exposées au produit, mais elles ne pourront complètement remplacer une protection physique. Ne pas appliquer ces crèmes après exposition de la peau. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Gants à manchettes à poids moyen-lourd offrant une protection appropriée pour les poignets.

### Autre protection de la peau et du corps

APPLICATIONS STANDARDS Combinaison synthétique en polyéthylène telle que Tyvek PRO-TECH® ou une combinaison équivalente fabriquée conformément à la norme EN 13034 Type 6, Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides Type 6. En cas de contamination extrême des vêtements, retirez ceux-ci et lavez la peau à l'eau et au savon, ou à l'aide d'un agent nettoyant spécialisé pour la peau. APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS Une combinaison en coton est normalement adéquate.

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Il est essentiel que la concentration de contaminant(s) dans l'environnement de l'application n'excède pas la limite d'exposition applicable, multipliée par le facteur de protection assigné calculé pour l'équipement de protection respiratoire sélectionné. APPLICATIONS STANDARDS Pas forcément nécessaire lorsque le produit est manipulé et appliqué dans des endroits bien aérés. Lorsque cela est nécessaire, il est conseillé de porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN 136 (masque facial intégral) ou EN 140 (masque facial découpé) doté d'une cartouche (A1) pour protéger contre les vapeurs organiques (A1). S'il existe une probabilité pour que l'environnement de l'application soit contaminé par de significatives concentrations de poussières alors un pré filtre antipoussières très efficace (P3) doit être porté avec les appareils cités ci-dessus. Il est essentiel que la pièce faciale soit montée correctement et le filtre changé conformément aux instructions du fabricant. APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                       |                                  |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Aspect                                                | Liquide.                         |
| Couleur                                               | Violet.                          |
| Odeur                                                 | Solvant.                         |
| Seuil olfactif                                        | Non applicable.                  |
| pH                                                    | Non applicable.                  |
| Point de fusion                                       | Non disponible.                  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | *137-143°C/279-290°F @ 760 mm Hg |
| Point d'éclair                                        | 24°C/75.2°F Coupelle fermée.     |
| Taux d'évaporation                                    | *0.7 BuAc=1                      |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | Non applicable.                  |

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

|                                                                                  |                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Non applicable.                                |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                        | *0.88 kPa @ 20°C/68°F                          |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | > 1                                            |
| <b>Densité relative</b>                                                          | 0.94-1.04 @ 20°C/68°F                          |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                             | Non-miscible à l'eau.                          |
| <b>Coefficient de partage</b>                                                    | Non disponible.                                |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                                         | Non disponible.                                |
| <b>Température de décomposition</b>                                              | Non disponible.                                |
| <b>Viscosité</b>                                                                 | 182.4 cSt @ 40°C/104°F                         |
| <b>Propriétés explosives</b>                                                     | Non applicable.                                |
| <b>Propriétés comburantes</b>                                                    | Non applicable.                                |
| <b>Commentaires</b>                                                              | *Les valeurs indiquées représentent le xylène. |

### 9.2. Autres informations

|                                   |                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Autres informations</b>        | Cette section ne contient que des valeurs typiques relatives aux conseils d'hygiène, de sûreté et d'environnement et n'a pas pour objectif de représenter une documentation technique pour le produit. |
| <b>Composé organique volatile</b> | Ce produit contient au maximum 499 g/litre (méthode ASTM D2369-10/A) de COV.                                                                                                                           |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|                   |                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Réactivité</b> | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|-------------------|--------------------------------------------------------|

### 10.2. Stabilité chimique

|                           |                                                                                          |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Stabilité chimique</b> | Stable si les conditions de stockage et de manutention sont respectées (voir Section 7). |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                                             |                                                                                        |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Pas de réactions dangereuses attendues lorsque entreposé et manipulé comme recommandé. |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.4. Conditions à éviter

|                            |                                                                                                   |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conditions à éviter</b> | Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse. |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.5. Matières incompatibles

|                               |                                                                                                                                            |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Matières incompatibles</b> | A conserver à l'écart des oxydants et des matières très alcalines et très acides afin d'éviter la possibilité d'une réaction exothermique. |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

|                                            |                                                         |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Non répertorié.

**Cancérogénicité NTP** Non répertorié.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Effets irritants sur le système respiratoire qui altèrent le fonctionnement de ce système et s'accompagnent de symptômes tels que la toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Organes cibles** Système nerveux central Reins Foie

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Voie d'exposition** Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

**Considérations médicales** Le contact avec la peau constitue un danger prononcé. Les personnes ayant une histoire de sensibilisation cutanée ne devront être employées que dans des procédures dans lesquelles ce produit est utilisé sous supervision médicale adéquate.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### XYLÈNE

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 1 100,0

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 11,0

Espèces Rat

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL

**Effets toxicologiques** @@@Increased liver and kidney weights have been observed in animal tests. @@@ @@@Developmental Studies: In animal tests, fetotoxicity was observed but only in the presence of mild maternal toxicity. @@@ @@@Reprotoxic Studies: In animal tests, reproductive toxicity was observed, but only at doses that produced significant toxicity to the parent animals. @@@

#### ISOMÈRES DIISOPROPYLNAPHTHALÈNE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 4 000,0

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 4 000,0

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> poussières/brouillards mg/l) 5,6

Espèces Rat

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Il n'existe pas de données sur le produit lui-même. Les informations suivantes sont fournies sur la base des données disponibles sur les composants individuels.

#### 12.1. Toxicité

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

**Toxicité** Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit est supposé avoir des valeurs expérimentales pour LC50/EC50/IC50 se situant entre 1 et 10 mg/l pour la plupart des espèces sensibles.

### Informations écologiques sur les composants

#### ISOMÈRES DIISOPROPYLNAPHTHALÈNE

##### toxicité aquatique aiguë

|                                                |                                                       |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité aiguë - poisson</b>                | CL <sub>50</sub> , 96 hours: 0.5 mg/l, Poissons       |
| <b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b> | CE <sub>50</sub> , 48 hours: 0.16 mg/l, Daphnia magna |
| <b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>     | CI <sub>50</sub> , 72 hours: 0.15 mg/l, Algues        |

##### toxicité aquatique chronique

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| <b>NOEC</b>                  | 0.01 < NOEC ≤ 0.1         |
| <b>Dégradabilité</b>         | Non rapidement dégradable |
| <b>Facteur M (chronique)</b> | 1                         |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible. N'est pas réputé être facilement biodégradable selon les directives de l'OCDE/CE.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit est supposé faire de la bio-accumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### ISOMÈRES DIISOPROPYLNAPHTHALÈNE

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | BCF: > 500, |
|-------------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Informations écologiques sur les composants

#### ISOMÈRES DIISOPROPYLNAPHTHALÈNE

|                                            |                                        |
|--------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>Coefficient d'adsorption/désorption</b> | Eau - log K <sub>oc</sub> : > 4.5 @ °C |
|--------------------------------------------|----------------------------------------|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas laisser s'introduire dans les canalisations ou les cours d'eau et ne pas jeter dans des lieux où les eaux de surface et les eaux souterraines pourraient être contaminées. Les déchets contrôlés comprennent les déchets industriels non dangereux et les déchets chimiques dangereux. L'élimination de tous les déchets contrôlés doit être conforme aux réglementations locales et nationales appropriées. De plus, les déchets chimiques dangereux doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale établie selon les directives 75/442/EEC du Conseil, relatives aux déchets et 91/689/EEC relatives aux déchets dangereux. En cas de doute par rapport aux informations de cette fiche de données de sécurité, il faut demander conseil auprès des autorités de contrôle nationales appropriées pour obtenir les méthodes d'élimination correctes. ÉVACUATION DE COMPOSANT EMBALLAGE DE TRANSIT: les enveloppes protectrices rétractables ou emballages extensibles, caisses et accessoires qui n'ont pas été contaminés par le produit doivent être réutilisés ou recyclés. PRODUIT N'AYANT PAS SUBI DE RÉACTION et les conteneurs vides non nettoyés et les emballages contaminés doivent être éliminés comme s'il s'agissait de déchets chimiques dangereux. PRODUIT AYANT SUBI UNE RÉACTION, planches à mélanger contaminées, spatules, applicateurs, pinceaux, conteneurs théoriquement vides et bols mélangeurs - quand ils sont entièrement séchés - doivent être éliminés de la même manière que les produits non dangereux.

**Classe déchet** Liste du code de déchet: 08 01 11\*. \* Les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. Le code indiqué dans cette section est une entrée générale. Les codes doivent être attribués en fonction de l'usage final du produit. S'il existe un code plus spécifique, celui-ci devrait être utilisé de préférence au code susmentionné. En cas de doute, consultez la liste des déchets dangereux, votre centre local et agréé de recyclage des déchets ou l'agence nationale de contrôle.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Les conditions d'étiquetage et d'emballage peuvent varier en fonction du type de charge et d'emballage. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles. Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs hermétiques et verticaux. Assurez-vous que les personnes transportant le produit connaissent les procédures à suivre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.1. Numéro ONU

|                  |      |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1263 |
| N° ONU (IMDG)    | 1263 |
| N° ONU (ICAO)    | 1263 |

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | Peintures |
| Nom d'expédition (IMDG)    | Peintures |
| Nom d'expédition (ICAO)    | Peintures |

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                      |   |
|----------------------|---|
| Classe ADR/RID       | 3 |
| Classe IMDG          | 3 |
| Classe/division ICAO | 3 |

#### 14.4. Groupe d'emballage

## BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Oui. Les exigences d'étiquetage varient en fonction de la quantité nette dangereux. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Marchandises non transportées en vrac.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Voir les tableaux des maladies professionnelles 49 et 49 bis.

Voir le surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977).

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Conformément au règlement (CE) no 453/2010.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Information générale

Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité ne constituent pas l'évaluation personnelle de l'utilisateur des risques encourus sur le lieu de travail, et requise par les autres législations d'hygiène et de sûreté. Les conditions spécifiques d'utilisation étant hors du contrôle du fournisseur, l'utilisateur est responsable pour faire respecter les mesures appropriées exigées par la législation nationale. Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité sont tirées des connaissances actuelles et de la législation nationale en vigueur. Les conseils fournis par celle-ci traitent de l'hygiène, de la sûreté et de l'environnement en relation avec le produit, et ne tiennent en aucun cas lieu de garantie de la performance technique ou de la capacité du produit pour des usages particuliers.

Références littéraires clés et sources de données . . . . .

**BELZONA® 3911 (PSC SURFACE CONDITIONER)**

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b> | Là où il n'y a aucune donnée de test disponible pour le mélange, la classification a été déterminée basé sur les données de danger des composants individuels conformément à la CE 1272/2008.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Conseils de formation</b>                                             | Pour de plus amples informations, contactez votre fournisseur, votre commercial Belzona ou Belzona directement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Commentaires sur la révision</b>                                      | RÉVISION. Cette fiche technique de sécurité a été revue de Section(s): 6, 7, 8, 15, Veuillez noter la DATE DE RÉVISION. Si la fiche de données de sécurité que vous lisez a plus de 24 mois ou si vous avez des doutes sur sa validité, veuillez contacter votre consultant Belzona local ou directement Belzona (sds@belzona.com). Des informations à jour, vous seront envoyées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Date de révision</b>                                                  | 31/08/2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Révision</b>                                                          | 3.2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Numéro de FDS</b>                                                     | 11357                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Statut de la FDS</b>                                                  | Français. Approuvé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>                          | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.<br>H312 Nocif par contact cutané.<br>H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H332 Nocif par inhalation.<br>H335 Peut irriter les voies respiratoires.<br>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.<br>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.<br>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.<br>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |